

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 312**22 mars 2003****SOMMAIRE**

Adamantis Business Jets S.A., Luxembourg	14957	Demeter Conseil S.A., Luxembourg	14945
Advance Solution S.A., Luxembourg	14949	Demeter Conseil S.A., Luxembourg	14945
AFC Finances S.A., Luxembourg	14970	Design Concept S.A., Luxembourg	14972
Afece S.A., Luxembourg	14968	Design Concept S.A., Luxembourg	14972
Afece S.A., Luxembourg	14968	Dom S.A., Luxembourg	14938
(L') Antiquaire du XXIème Siècle S.A., Luxembourg	14972	Du Fort Participations, S.à r.l., Luxembourg	14965
Aqua-Rend Conseil S.A., Luxembourg	14940	Editions Sport Promotion, S.à r.l., Luxembourg	14943
Aqua-Rend Conseil S.A., Luxembourg	14940	Euro-Rent, S.à r.l., Luxembourg	14939
Asher S.A., Luxembourg	14945	Euro-Rent, S.à r.l., Luxembourg	14940
(The) Asian Technology Fund, Sicav, Luxembourg	14935	Finanzplan International S.A., Machtum	14931
Ateliers Kremer Frères, S.à r.l., Steinfort	14957	Gavigno's S.A., Luxembourg	14967
Automatic Machinery Investments S.A., Luxembourg	14938	General Pacific Corporation Holding S.A., Luxembourg	14971
B. Montalsaint S.A., Luxembourg	14972	Genes Invest Holding S.A., Luxembourg	14967
Barem Equity S.A., Luxembourg	14944	H.D.T. S.A., Holding de Développement et de Tourisme S.A., Luxembourg	14962
BDM Technologies Holding S.A., Luxembourg	14946	H.D.T. S.A., Holding de Développement et de Tourisme S.A., Luxembourg	14964
Bearbull (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14968	I.E.F. S.C., Luxembourg	14973
Benelux Trading Communication S.A., Luxembourg	14944	I.E.F. S.C., Luxembourg	14973
Biofert S.A., Luxembourg	14972	Innet Luxembourg S.A., Luxembourg	14971
BT Communication, Benelux Trading Communication S.A., Luxembourg	14974	Internationale Handelsunion A.G., Luxembourg	14932
BT Communication, Benelux Trading Communication S.A., Luxembourg	14974	IPEF II Holdings N° 10 S.A., Luxembourg	14935
Burgan World Wide Holding S.A., Luxembourg	14958	Isis Conseil S.A., Luxembourg	14946
C.F.P., Compagnie Financière Parthénon S.A., Luxembourg	14935	Isis Conseil S.A., Luxembourg	14946
CDC - Compagnie de Construction, S.à r.l., Luxembourg	14931	JM Construction, S.à r.l., Luxembourg	14933
Continental Barley Holding S.A., Luxembourg	14975	Klatone S.A., Luxembourg	14933
D.M. Services, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14938	Largo Holdings S.A., Luxembourg	14941
D.S. Lux S.A., Luxembourg	14943	Largo Holdings S.A., Luxembourg	14942
Dario Holdings S.A., Luxembourg	14936	Laureena S.A., Luxembourg	14965
Dario Holdings S.A., Luxembourg	14937	Leinad Holding S.A., Luxembourg	14974
(John) Deere Bank S.A., Luxembourg	14960	Leoinvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14933
(John) Deere Bank S.A., Luxembourg	14961	Lloyds TSB International Liquidity, Sicav, Luxembourg	14975
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14941	Lloyds TSB International Portfolio, Sicav, Luxembourg	14975
Degroof, Thierry, Portabella S.A., Luxembourg	14968	M-Plify S.A., Luxembourg	14975
Demelux, S.à r.l., Luxembourg	14970	Magnoliabird Invest S.A., Luxembourg	14964
		Marie Etoile S.A., Luxembourg	14954
		Mastinvest Holding S.A., Luxembourg	14967

Mastinvest Holding S.A., Luxembourg	14971	Société Financière pour le Vin du Cru S.A.H., Luxembourg	14956
Micro Mill, S.r.l., I-Dubino	14966	Société Internationale de Recherches Techniques (SIRTEC) S.A.H., Luxembourg	14973
Mineral Resources S.A., Luxembourg	14936	Sopartel Holding S.A., Luxembourg	14934
Minerve Finance S.A., Luxembourg	14966	Syrdall Properties S.A., Munsbach	14970
Minerve Finance S.A., Luxembourg	14966	Topford Limited S.A., Luxembourg	14961
MSO Medical Second Opinion S.A., Luxembourg	14965	Trasfin S.A., Luxembourg	14973
Namarc S.A.H., Luxembourg	14975	U-Insure-u.com, S.à r.l., Luxembourg	14971
Namarc S.A.H., Luxembourg	14976	Utac International, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	14969
Namarc S.A.H., Luxembourg	14976	Utac International, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	14969
Namarc S.A.H., Luxembourg	14976	Videx International S.A., Luxembourg	14930
Namarc S.A.H., Luxembourg	14976	Voet & Co, S.à r.l., Bertrange	14947
New Management Company S.A., Luxembourg ..	14959	Voet & Co, S.à r.l., Bertrange	14949
Niagara Holding S.A., Luxembourg	14974	WB-Stam Funding, S.à r.l., Luxembourg	14934
Nola Holding S.A., Luxembourg	14931	WB-Stam Investment, S.à r.l., Luxembourg	14932
Pacayo Interfinance S.A.	14938	Wilburg Holding S.A., Luxembourg	14973
Restaulux - Division Kirchberg, S.à r.l., Luxembourg	14969	Wintersport Investments Holding S.A., Luxembourg	14942
Revigor S.A., Luxembourg	14932	Wintersport Investments Holding S.A., Luxembourg	14942
RIF S.A.H., Luxembourg	14930		
Sea Investments S.A., Luxembourg	14970		
Sella Adviser Lux S.A., Luxembourg	14955		
Seraya S.A., Luxembourg	14974		
Societa di Consulenza Finanziaria International S.A. Holding	14936		

VIDEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 décembre 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VIDEX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005546.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

RIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.501.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004782.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

CDC - COMPAGNIE DE CONSTRUCTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 16.860.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Signature.

(004535.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.
H. R. Luxemburg B 39.737.

Auszug aus den Beschlüssen der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. Februar 2003

Bei Anlass der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A. wurden, unter anderem, nachstehende Beschlüsse gefasst:

- die Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder Detlef Kraus, Jean B. Zeimet und Serge Atlan wurde mit sofortiger Wirkung widerrufen.

- Herr Bernd Luhde, wohnhaft in Hamburg, Deutschland, Herr Carsten Lund, wohnhaft in Hamburg, Deutschland, und Herr Ingo Schnelle, wohnhaft in London, Grossbritannien, wurden für eine Dauer von 6 Jahren und mit Wirkung zum 27. Februar 2003, als neue Verwaltungsratsmitglieder bestellt.

- Die Gesellschaft FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. mit Sitz in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter wurde für eine Dauer von 6 Jahren und mit Wirkung zum 27. Februar 2003 als Kommissar ernannt.

Aufgrund der obigen Beschlüsse setzt sich der Verwaltungsrat der FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A. fortan wie folgt zusammen:

- Herr Bernd Luhde; geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrats

- Herr Carsten Lund; Mitglied des Verwaltungsrats

- Herr Ingo Schnelle; Mitglied des Verwaltungsrats

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04652. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrats vom 27. Februar 2003

Durch Beschluss des Verwaltungsrats vom 27. Februar 2003, wurde Herr Bernd Luhde, wohnhaft in Hamburg, Isekai 9, Deutschland, mit Wirkung zum 27. Februar 2003, zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrats bestellt.

Luxembourg, den 27. Februar 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005011.3/1324/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

NOLA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 40.821.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, den 8. Mai 2002, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Versammlung nimmt einstimmig den Rücktritt von Frau I. Zerche als Verwaltungsratsmitglied an und gibt ihr vollen Entlast.

2.- Die Versammlung ernennt einstimmig zum neuen Verwaltungsratsmitglied:

Frau Hildtrud Lehnen, Privatbeamtin, Deutschland.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit zusammen aus folgenden Personen:

Frau Silvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg, Vorsitzende,

Herr Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Deutschland,

Frau Hildtrud Lehnen, Privatbeamtin, Deutschland.

Luxembourg, den 8. Mai 2002.

Unterschrift

Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005014.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

INTERNATIONALE HANDELSUNION A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxembourg B 70.713.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung
vom Mittwoch, den 5. Juni 2002, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Versammlung beschliesst einstimmig, den amtierenden Verwaltungsratsvorsitzenden und Verwaltungsratsmitglied Herrn Enver Akhmedzanov abzuwählen.
- 2.- Die Versammlung ernennt einstimmig zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:
Herrn Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxemburg, als Vorsitzenden,
Herrn Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Deutschland,
Frau Silvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg.
- 3.- Die Versammlung beschliesst einstimmig, den amtierenden Aufsichtskommissar LUXEMBOURG CONSULTING GROUP abzuwählen.
- 4.- Die Versammlung ernennt einstimmig zum neuen Aufsichtskommissar
LCG INTERNATIONAL AG
11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 5. Juni 2002.

Unterschrift

Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005012.4/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.911.

—
Extrait du contrat de domiciliation

WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l. est domiciliée à compter du 24 décembre 2002 au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005015.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

REVIGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 85.272.

—
Lors de l'Assemblée Générale et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 février 2003, les décisions suivantes ont été prises:

1) Suite à la démission des anciens administrateurs et commissaire aux comptes, auxquels décharge pleine et entière a été accordée pour l'exécution de leurs mandats, ont été nommés:

Conseil d'Administration:

Andrei Shvartsman, Rosental, 5, D-80331 Munich, Président.

Sergei Rusch, Rosental, 5, D-80331 Munich.

Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social au 16, allée Marconi à Luxembourg.

Leur mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

2) Le siège social de la société a été transféré au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005402.3/504/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

KLATONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 85.361.

Lors de l'Assemblée Générale et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 février 2003, les décisions suivantes ont été prises:

1) Suite à la démission des anciens administrateurs et commissaire aux comptes, auxquels décharge pleine et entière a été accordée pour l'exécution de leurs mandats, ont été nommés:

Conseil d'Administration:

Andrei Shvartsman, Rosental, 5, D-80331 Munich, Président.

Sergei Rusch, Rosental, 5, D-80331 Munich.

Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social au 16, allée Marconi à Luxembourg.

Leur mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

2) Le siège social de la société a été transféré au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005404.3/504/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

JM CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R. C. Luxembourg B 73.884.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2003

A comparu:

1- Monsieur José Marques da Cunha Jordao, entrepreneur, demeurant à L-3366 Leudelange, 35, rue du Schlewenhof; Lequel comparant déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée JM CONSTRUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1351 Luxembourg, 17, rue du Commerce.

Inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 73.884.

Représentant l'intégralité du capital social et se considérant convoqué, et réuni en Assemblée Générale Extraordinaire a pris la résolution suivante:

1^{ère} résolution

L'Associé décide de transférer le siège social de la société de L-1351 Luxembourg, 17, rue du Commerce à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2003.

J. Marques da Cunha Jordao.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00424. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005408.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 297.500.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.504.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue de manière extraordinaire
le 12 février 2003 à 18.00 heures au siège social*

L'assemblée décide, après lecture des lettres de démissions de M. Massimo Longoni et M. Simone Strocchi de leur fonction de gérants, d'accepter leur démission. L'assemblée les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer M. Carlo Santoiemma et M. Jean-Marc Leonard en qualité de gérants de la société en ratifiant la cooptation décidée par le conseil de gérance en sa réunion du 2 septembre 2002 avec effet à la date dudit conseil de gérance et en ratifiant aussi tous les actes intervenus jusqu'à la date de cette assemblée.

Pour extrait conforme

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005075.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

WB-STAM FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.923.

Extrait du contrat de domiciliation

WB-STAM FUNDING, S.à r.l. est domiciliée à compter du 23 décembre 2002 au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005016.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

SOPARTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.720.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre à 10.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOPARTEL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 79.720, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 26 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Weis, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 14.000 (quatorze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Domaine de Beaulieu, 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: U. Cerasi, H. Janssen, C. Weis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 137S, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2003.

J. Elvinger.

(005052.5/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

C.F.P., COMPAGNIE FINANCIERE PARTHENON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.428.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la société en date du 11 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE PARTHENON S.A. (C.F.P. S.A.)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005122.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

IPEF II HOLDINGS N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.177.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Signature

Un administrateur

(005123.3/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.113.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2003, le Conseil d'Administration de la Sicav THE ASIAN TECHNOLOGY FUND est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2004:

John D. Carifa, Chairman

Geoffrey L. Hyde

Yves Prussen

Miles Q. Morland

T.L. Tsim

1. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«As of the year ended 30 September 2002 there was no net investment income available for distribution.»

Luxembourg, le 28 février 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005162.3/801/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

MINERAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.827.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03183 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

MINERAL RESOURCES S.A.

Signature

(005124.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

SOCIETA DI CONSULENZA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.643.

Société constituée le 2 février 2000 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, acte publié au Recueil du Mémorial C N° 784 du 20 septembre 2001.

Monsieur Vincenzo Arno', Monsieur Angelo De Bernardi, et Monsieur Georges Diederich, administrateurs, ainsi que Monsieur Federico Innocenti, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société SOCIETA DI CONSULENZA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A. HOLDING établi au 17, rue Beaumont à Luxembourg, a été dénoncé le 18 février 2003.

Luxembourg, le 18 février 2003.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. de Bernardi / A. Schaus

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005125.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

**DARIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FLOREAM HOLDINGS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.127.

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FLOREAM HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.127, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 20 février 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 7 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 3 juillet 2001.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quarante sous la présidence de Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Coïs, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social par l'émission de soixante-huit mille (68.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par un apport en espèces d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-).

2.- Changement de la raison sociale de la société en DARIO HOLDINGS S.A.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent soixante-trois mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.363.425,-) à trois millions soixante-trois mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 3.063.425,-) par la création et l'émission de soixante-huit mille (68.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'Assemblée admet la société SUSSEX BEHEERMAATSCHAPPIJ BV, ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), Weesperstraat, 113, à la souscription des soixante-huit mille (68.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Ensuite les soixante-huit mille (68.000) actions nouvelles sont souscrites par la société SUSSEX BEHEERMAATSCHAPPIJ BV, prénommée,

ici représentée par Madame Carole Coïs, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Amsterdam, le 30 janvier 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

Les soixante-huit mille (68.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trois millions soixante-trois mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 3.063.425,-) représenté par cent vingt-deux mille cinq cent trente-sept (122.537) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en DARIO HOLDINGS S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de DARIO HOLDINGS S.A.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de EUR 19.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Roeleveld, A. Siebenaler, C. Coïs, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 137S, fol. 91, case 6. – Reçu 17.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

F. Baden.

(005126.5/200/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

DARIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(005131.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

DOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.472.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 février 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005128.4/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

PACAYO INTERFINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.176.

Société constituée le 24 novembre 1999 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Recueil du Mémorial C N° 126 du 8 février 2000.

Monsieur Vincenzo Arno', Monsieur Angelo De Bernardi, et Monsieur Georges Diederich, administrateurs, ainsi que Monsieur Jean-Marc Heitz, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société PACAYO INTERFINANCE S.A. établi au 17, rue Beaumont à Luxembourg, a été dénoncé le 18 février 2003.

Luxembourg, le 18 février 2003.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. de Bernardi / A. Schaus

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005129.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

AUTOMATIC MACHINERY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.907.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 10 avril 2002*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Arno' Vincenzo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

AUTOMATIC MACHINERY INVESTMENTS S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005132.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

D.M. SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 27.035.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02798 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature.

(005151.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

EURO-RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.
R. C. Luxembourg B 82.268.

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de EURO-RENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.268, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1137 du 10 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 299 du 22 février 2002.

L'assemblée se compose actuellement des trois (3) seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Gilles Barbieux, employé privé, demeurant au 14, rue de la Gare, F-57380 Faulquemont,
- 2.- Mademoiselle Christelle Dubois, employée privée, demeurant au 3, rue de Metz, F-57380 Faulquemont,
- 3.- Monsieur Gaëtano Ristagno, employé privé, demeurant au 45, rue des Hironnelles, F-57150 Creutzwald.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accepter, avec effet au 5 octobre 2002, la démission de Monsieur Gaëtano Ristagno, en tant que seul gérant de la Société et décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Est nommée nouvelle gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Cindy Tedesco, employée, demeurant au 55, rue de Ham, F-57880 Ham-sous-Varsberg.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

L'assemblée générale extraordinaire ratifie expressément toutes les décisions et les engagements pris au nom et pour compte de la société par la gérante depuis le 5 octobre 2002.

Deuxième résolution

Cessions de parts sociales

a) Monsieur Gilles Barbieux, préqualifié, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite société EURO-RENT, S.à r.l., soit soixante (60) parts sociales pour le prix global de sept mille quatre cent quarante euros (EUR 7.440,-) à Madame Cindy Tedesco, préqualifiée, (ici présente et ce acceptant).

b) Mademoiselle Christelle Dubois, préqualifiée, ici personnellement présente et ce acceptant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite société EURO-RENT, S.à r.l., soit vingt (20) parts sociales pour le prix global de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-) à Madame Cindy Tedesco, préqualifiée, (ici présente et ce acceptant).

c) Monsieur Gaëtano Ristagno, préqualifié, ici personnellement présent et ce acceptant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite société EURO-RENT, S.à r.l., soit vingt (20) parts sociales deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-) à Madame Cindy Tedesco, préqualifiée, (ici présente et ce acceptant).

Les prix des cessions ont été payés à l'instant entre les mains des cédants, qui en consentent bonne et valable quittance par les présentes.

Ensuite Madame Cindy Tedesco, en sa qualité de gérante de la société EURO-RENT, S.à r.l., déclare accepter chacune au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Afin de refléter lesdites cessions de parts sociales, l'assemblée générale composée dès lors d'une seule et unique associée, savoir Madame Cindy Tedesco, décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique savoir, Madame Cindy Tedesco, employée, demeurant au 55, rue de Ham, F-57880 Ham-sous-Varsberg.»

Remarque

Les parties susmentionnées déclarent expressément être les bénéficiaires réels de l'opération relatée au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Barbieux, C. Dubois, G. Ristagno, C. Tedesco, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003, vol. 873, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2003.

J.-J. Wagner.

(005176.4/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

EURO-RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.

R. C. Luxembourg B 82.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2003.

J.-J. Wagner.

(005180.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

AQUA-REND CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 26.556.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 janvier 2003

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'à Messieurs Alain Siaens, Etienne de Callataÿ et Christophe Misson qui ont exercé respectivement leur mandat d'administrateur jusqu'aux 22 février, 29 novembre et 2 décembre 2002.

Monsieur Etienne de Callataÿ a terminé le mandat de Monsieur Alain Siaens.

L'Assemblée Générale donne décharge au réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale notifie la cooptation de Monsieur Alain Léonard en date du 16 janvier 2002 en qualité d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises ainsi que le mandat d'administrateur de Messieurs de Bruyne, Léonard et Wagenaar pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2003.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

Monsieur Patrick Wagenaar	Administrateur
Monsieur Alain Léonard	Administrateur
Monsieur Geert de Bruyne	Président

Pour extrait conforme

Pour AQUA-REND CONSEIL S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005434.3/34/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

AQUA-REND CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 26.556.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AQUA-REND CONSEIL S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

(005438.3/34/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2456 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.026.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 15 janvier 2003

«Le Conseil d'Administration prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Fernand de Jamblinne de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration du 10 décembre 2002 prenant effet à cette date.

Les Administrateurs prennent acte de cette démission et décident de ne pas coopter d'Administrateur. Le mandat de Monsieur Fernand de Jamblinne reste donc à pourvoir.

le Conseil d'Administration soumettra la question de la décharge de Monsieur Fernand de Jamblinne à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Par ailleurs, les Administrateurs décident de nommer Monsieur Geert de Bruyne à la fonction de Président du Conseil d'Administration.»

Pour extrait conforme
DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.
P. Schobbens / P. Lamarche
Secrétaire Général / Administrateur-Directeur

Copie certifiée conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005425.3/34/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

LARGO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.323.

L'an deux mille trois, le trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LARGO HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.323, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 10 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 365 du 8 décembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.005 du 2 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Décision de réduire le capital social d'un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) par annulation de 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que 187.894 (cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze) actions ayant droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée; les 60.000 (soixante mille) actions rachetées par la Société et se trouvant dans le porte-feuille de celle-ci n'ayant pas de droit de vote.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) pour le ramener de son montant actuel de six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 6.197.350,-) à quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 4.697.350,-) par l'annulation des soixante mille (60.000) actions rachetées par la Société et se trouvant dans le porte-feuille de celle-ci.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 4.697.350,-) représenté par cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze (187.894) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 137S, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

F. Baden.

(005433.4/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

LARGO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(005435.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 51.942.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005171.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 51.942.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005170.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

D.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.802.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 décembre 2002

«Madame Viviane Glavic annonce aux administrateurs que Monsieur Claude Fontaine a souhaité ne plus présider le Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration décide de nommer Madame Viviane Glavic, Présidente du Conseil d'Administration de la société.»

Pour extrait conforme

D.S. LUX S.A.

V. Glavic / V. Scarfo

Présidente / Administrateur-Directeur

Copie certifiée conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005415.3/34/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

EDITIONS SPORT PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 39, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 67.232.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Patrick Seiler, typographe, demeurant à L-8705 Useldange, 25, um Reebou,

Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour compte de:

-Monsieur Nicolas Buck, indépendant, demeurant à L-1670 Senningerberg, 12, Gromscheid,

-Monsieur Jean Heuschling, pensionnaire, demeurant à L-1353 Howald, 3, rue Pierre Conrad,

-Monsieur Luc Kohnen, photographe, demeurant à L-4462 Belvaux, 6, rue des Jardins,

-Monsieur Francis Nicolay, délégué commercial, demeurant à B-6700 Udange, 71, rue de Buvange,

En vertu de quatre procurations sous seing privé données le 24 octobre 2002,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Monsieur Patrick Seiler, ainsi que ses quatre mandants, tous les cinq préqualifiés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EDITIONS SPORT PROMOTION, S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 39, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 67.232, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 44.738 de 1998.

II. Le capital de la société est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit cents (€ 12.394,68) représenté par mille (1.000) parts sociales de cinq cents (500) francs chacune, soit actuellement douze Euros trente-neuf cents (€12,39) entièrement souscrites et libérées, et la répartition des parts est actuellement la suivante:

1) Monsieur Patrick Seiler, préqualifié, deux cents parts sociales	200
2) Monsieur Nicolas Buck, préqualifié, deux cents parts sociales	200
3) Monsieur Jean Heuschling, préqualifié, deux cents parts sociales	200
4) Monsieur Luc Kohnen, préqualifié, deux cents parts sociales	200
5) Monsieur Francis Nicolay, préqualifié, deux cents parts sociales.	200
Total: mille parts sociales.	1.000

Sur ce, le comparant, es-qualités qu'il agit, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- il a décidé de dissoudre et de liquider la société,

- il a déclaré que la société a cessé toutes ses activités au 31 décembre 2002 et en conséquence il prononce sa dissolution,

- il donne pleine et entière décharge aux gérants,

- il a déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que les associés répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais

des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Seiler, U. Tholl.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, vol. 423, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2003.

U. Tholl.

(005436.3/232/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

BENELUX TRADING COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.483.

Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration du 12 février 2003

Présents:

- Monsieur Blyton Justin David
- Madame Schoepen Peggy
- Madame Schoepen Myriam

Les administrateurs se reconnaissent dûment convoqués.

La réunion est ouverte à 10.00 heures.

Les administrateurs désignent Madame Schoepen Peggy comme Président de la réunion.

Ordre du jour:

1. Présentation de la situation de la société
2. Présentation des comptes de la société
3. Discussion sur l'avenir de la société
4. Divers.

Madame Schoepen Myriam, administrateur-délégué, présente la situation et les comptes de la société.

Au vu de la difficulté sur la réglementation du marché de la vente des compléments nutritionnels au Luxembourg.

La société a été trop longtemps sans activité, à 100% dans l'attente de son autorisation de commerce, ce qui lui a fait consommer ses avoirs en trésorerie.

Après discussion et délibération, les administrateurs décident de déposer le bilan.

L'Administrateur-délégué, Madame Schoepen Myriam est chargée de faire les démarches auprès du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 10.45 heures.

P. Schoepen / M. Schoepen / J. Blyton

Président / Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005443.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

BAREM EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.065.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 février 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005133.2/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

DEMETER CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.422.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 janvier 2003

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'à Messieurs Alain Siaens et Etienne de Callataÿ qui ont exercé respectivement leur mandat d'administrateur jusqu'au 22 février et 29 novembre 2002.

Monsieur Etienne de Callataÿ a terminé le mandat de Monsieur Alain Siaens.

L'Assemblée Générale donne décharge au réviseur d'entreprise.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise ainsi que le mandat d'administrateur de Messieurs de Bruyne, Masse et Wagenaar pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2003.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

Monsieur Patrick Wagenaar	Administrateur
Monsieur Olivier Masse	Administrateur
Monsieur Geert de Bruyne	Président

Pour extrait conforme

Pour DEMETER CONSEIL S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005439.3/34/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

DEMETER CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.422.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DEMETER CONSEIL S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

(005440.3/34/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

ASHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 86.082.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 février 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005135.2/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

ISIS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.823.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 janvier 2003

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'à Messieurs Alain Siaens et Etienne de Callataÿ qui ont exercé respectivement leur mandat d'administrateur jusqu'aux 22 février et 29 novembre 2002.

Monsieur Etienne de Callataÿ a terminé le mandat de Monsieur Alain Siaens.

L'Assemblée Générale donne décharge au réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises ainsi que les mandats d'administrateurs de Messieurs de Bruyne, Léonard et Wagenaar pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2003.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

Monsieur Alain Léonard	Administrateur
Monsieur Patrick Wagenaar	Administrateur
Monsieur Geert de Bruyne	Président

Pour extrait conforme

Pour ISIS CONSEIL S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005441.3/34/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

ISIS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.823.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ISIS CONSEIL S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

(005444.3/34/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.794.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 février 2003 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005136.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

**VOET & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 78.511.

L'an deux trois, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOET & CO. S.A. avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphone Lentz, de résidence à Remich, en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 307 du 26 avril 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.511, au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 30.987,-),

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger Wintgens, comptable, demeurant à B-Aubange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle structure de la société, l'objet social, la dénomination sociale et le capital social restant identiques.
3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.
4. Nomination d'un gérant administratif et technique.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, en conformité de l'article trois de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée, laquelle sera soumise à la législation afférente et aux statuts ci-après.

Cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée n'entraîne pas naissance d'une société nouvelle, la société ancienne ne prenant qu'une nouvelle forme, avec le même objet et la même activité, et tous les éléments actifs et passifs de la société anonyme transformée constituant l'avoir de la société à responsabilité limitée.

En conséquence, les deux (2) actions, représentant le capital social de la société anonyme sont transformées en deux (2) parts sociales de la société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, l'objet social, la dénomination sociale et le capital social restant identiques, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la participation dans le capital social de différentes sociétés, la gestion des sociétés sous quelque forme que ce soit, ainsi que donner des conseils concernant la promotion dans ce domaine, l'administration d'entreprises, les affaires d'experts-comptables, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de VOET & CO., S.à r.l, société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 30.987,-), représenté par deux (2) parts sociales de quinze mille quatre cent quatre-vingt-treize virgule cinquante euros (EUR 15.493,50) chacune, entièrement libérées.

Les deux parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Maria Keersmaekers, employée privée, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, une part sociale	1
2.- Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, une part sociale .	1
Total: deux parts sociales.	2

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un et de nommer gérant Monsieur Lucien Voet, pré-nommé, lequel aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Amrein, R. Wintgens, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 137S, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

E. Schlessler.

(005446.4/227/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**VOET & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 78.511.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

E. Schlessler.

(005450.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

ADVANCE SOLUTION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 91.819.

STATUTES

In the year two thousand three, on the sixteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- The company GLYNDALE INVESTMENTS LTD, with its registered office in Tortola (BVI), PO BOX 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town;

2.- Mr Jean-Marc Faber, accountant, residing in Luxembourg;

both here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

By-Laws

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of ADVANCE SOLUTION S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros), divided into 1,000 (thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty-one Euros) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of June at 2 p.m.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. Business Year, Distribution of Profits

Art. 20. Business Year

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory Measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2002.

The first annual General Meeting shall be held in 2003.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 1.000 (thousand) shares as follows:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD:	999 shares
2.- Mr Jean-Marc Faber:	1 share
Total: thousand shares.	1,000 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand five hundred Euros.

First Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2008:

a) Mr Jean-Marc Faber, accountant, residing in Luxembourg;

b) Mr José Jimenez, director, residing at Luxembourg;

c) Mr Christophe Mouton, employee, residing in Arlon.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

Mr Stéphane Best, employee, residing in Metz (France).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI), PO BOX 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town;

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ADVANCE SOLUTION S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2003.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD:	999 actions
2.- Monsieur Jean-Marc Faber:	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:

a) Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

c) Monsieur José Jimenez, administrateur, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant à Metz (France).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 11, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

J. Elvinger.

(005487.5/211/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**MARIE ETOILE S.A., Société Anonyme,
(anc. MARIE ETOILE HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 50.806.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 février 2003 a renouvelé le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes du 31 décembre 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005149.3/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

SELLA ADVISER LUX S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.795.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the thirtieth day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean-Louis Catrysse, bank employee, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of SELLA HOLDING N.V., having its registered office in Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Netherlands,
by virtue of a proxy given in Biella, on December 27, 2002.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- SELLA ADVISER LUX S.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, was incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on October 23, 1998, published in the Mémorial C number 862 of November 28, 1998.

- The articles of incorporation have been amended by deed of Maître Reginald Neuman, prenamed, on November 12, 1999, published in the Mémorial C number 16 of January 6, 2000.

- The capital amount is stated at eighty thousand euro (EUR 80,000.-), consisting of eighty (80) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of SELLA HOLDING N.V., prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company SELLA ADVISER LUX S.A., prenamed.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The register of shares of the company is cancelled in presence of the undersigned notary.

The books, accounts and documents of SELLA ADVISER LUX S.A., will be safekept for a period of five years in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Louis Catrysse, employé de banque, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de SELLA HOLDING N.V., ayant son siège à Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Bays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Biella, le 27 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société SELLA ADVISER LUX S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 862 du 28 novembre 1998.

- Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 12 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 16 du 6 janvier 2000.

- La société a actuellement un capital social de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000.-), représenté par quatre-vingts (80) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir: SELLA HOLDING N.V., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SELLA ADVISER LUX S.A., prédésignée.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Le registre des actions est annulé en présence du notaire instrumentant.

Les livres et documents comptables de la société SELLA ADVISER LUX S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Catrysse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2003, vol. 423, fol. 51, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 2003.

H. Hellinckx.

(005490.3/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

SOCIETE FINANCIERE POUR LE VIN DU CRU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 66.797.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

STONEHAM LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE POUR LE VIN DU CRU S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 29 décembre 1998, numéro 940.

- La société a actuellement un capital social de cent quarante-cinq mille ECU (145.000,- ECU), représenté par mille quatre cent cinquante (1.450) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir STONEHAM LIMITED, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SOCIETE FINANCIERE POUR LE VIN DU CRU S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SOCIETE FINANCIERE POUR LE VIN DU CRU S.A.

Les livres et documents comptables de la société SOCIETE FINANCIERE POUR LE VIN DU CRU S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Irthum, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2003, vol. 423, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2003.

H. Hellinckx.

(005496.3/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

ATELIERS KREMER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 24, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 7.233.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Charles Kremer, industriel, demeurant à L-8440 Steinfort, 30, route de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée ATELIERS KREMER FRERES, S.à r.l., avec siège social à Steinfort, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1966, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 10 mars 1966, numéro 29.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 8 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 2 mai 1985, numéro 122.

Que le capital social de la société est de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Que Monsieur Charles Kremer, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales sans exception de la société à responsabilité limitée.

Que le comparant, associé unique de la société déclare que la société a été constituée pour une durée de 30 ans prenant cours le 1^{er} janvier 1966 et qu'il y a lieu dès lors de constater que la durée de vie de la société est venue à expiration et que la société a cessé d'exister.

Que le comparant consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute, à cet effet il signe tous actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire.

Que partant, Monsieur Charles Kremer, prénommé, se trouve investi de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

En conséquence, le comparant précité a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société ATELIERS KREMER FRERES, S.à r.l., ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-8440 Steinfort, 30, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Boden, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 février 2003, vol. 423, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2003.

H. Hellinckx.

(005495.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

ADAMANTIS BUSINESS JETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 74.738.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, en date du 29 janvier 2003

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie en date du 29 janvier 2003 a fixé le siège de la société à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005174.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

BURGAN WORLD WIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 87.622.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme BURGAN WORLD WIDE HOLDING S.A., registered in the Luxembourg company register under number B 87.622, with its registered office in L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, incorporated by deed of the notary public Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, not yet published, modified by deed of the notary public Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on June 26, 2002, not yet published.

The company was put in liquidation by deed of the notary public Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 18, 2002 not yet published.

The meeting was presided by Mr Victor Elvinger, attorney-at-law, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appointed as secretary Mrs Catherine Desso, attorney-at-law, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elected as scrutineer Mr Serge Marx, attorney-at-law, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

2) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

3) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

4) That the agenda of the meeting is the following:

1. report of the auditor-verifier;

2. discharge to the liquidator and the auditor-verifier for their respective duties;

3. closing of the liquidation and determination of the place where the accounting documents has to be kept for the legal duration of 5 years;

4. discharge to the directors and the statutory auditor.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The auditor-verifier, Mr Marcel Stephany, réviseur d'entreprise, presents his report to the general meeting. The meeting approves this report.

Second resolution

The meeting grants full discharge to the liquidator and the auditor-verifier for their respective duties.

Third resolution

The meeting closes the liquidation of BURGAN WORLD WIDE HOLDING S.A. which ceases to exist and decides that all books and documents of the company shall be kept for the legal duration of five years at L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II.

Fourth resolution

The meeting grants full discharge to the directors and the statutory auditor for their respective duties.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BURGAN WORLD WIDE HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.622, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2002, non encore publié, modifié par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2002, non encore publié.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

1) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

3) Que la présente assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans;
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Après approbation de tout ce qui précède par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le commissaire-vérificateur, Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, a présenté son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme BURGAN WORLD WIDE HOLDING S.A., qui cessera d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

Il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: V. Elvinger, C. Dessoy, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

J. Elvinger.

(005497.3/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

NEW MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.612.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour NEW MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

(005134.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

JOHN DEERE BANK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.106.

In the year two thousand and three, on the sixth of February, before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared Mr Joel Van Vark, Managing Director of the Company, residing in Bertrange and Clive Rogers, Director of Risk Management, residing in Leudelange,

acting in the name and on behalf of JOHN DEERE BANK S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 74.106 (hereafter the «Company»),

The persons appearing requested the notary to record the following statements.

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg) on February 3, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations No. C 333 dated 9 May 2000. Its articles of associations were amended by a deed of Maître André Schwachtgen, residing in Luxembourg on 30 May 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No. 718 dated 3 October 2000, by a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Hespérange, on 21 November 2000, published in the Mémorial C-No. 452 dated 18 June 2001 and by a deed of the same notary on 21 December 2000, published in the Mémorial C-No. 740 dated 8 September 2001.

(b) The Company's articles of association show a subscribed share capital of EUR 58,000,000.- (fifty-eight million Euro), divided into 5,800,000 (five million eight hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, which is paid to an extent of EUR 55,000,000.- (fifty-five million Euro).

(c) The board of directors of the Company resolved on 23 January 2001 to, inter alia, «call up EUR 3,000,000.- (three million Euro) of unpaid capital in order to fully pay it up». This resolution was approved and acknowledged by the board of directors in the course of the quarterly board meeting of the board of directors of the Company dated 18 April 2001, copies of which are attached hereto (the «Resolution»).

(d) Mr Joel Van Vark and Mr Clive Rogers, acting on behalf of the board of directors of the Company, declare to the notary that in accordance with the terms of the Resolution, the Board of Directors of the Company called up the remaining EUR 3,000,000.- of unpaid share capital of the Company so that the Company's share capital of EUR 58,000,000.- (fifty-eight million Euro) was entirely paid up as of 24 January 2001 and that the payment so made was made on behalf and for the account of John Deere Capital Corporation.

(e) The payment in cash is witnessed by a bank statement to the officiating notary who bears witness to that effect.

As a consequence of the above, article 5, paragraph 1 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed and fully paid capital of the Company is set at EUR 58,000,000.- (fifty-eight million Euro), divided into 5,800,000 (five million eight hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.»

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 500.- (five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six février, par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu Monsieur Joel Van Vark, administrateur délégué, demeurant à Bertrange et Monsieur Clive Rogers, Directeur Gestion des Risques, demeurant à Leudelange,

agissant au nom et pour le compte de JOHN DEERE BANK S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.106 (ci-après la «Société»),

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(a) La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), le 3 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N^o 333 du 9 mai 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 30 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N^o 718 du 3 octobre 2000 ainsi que par un acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange le 21 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N^o 452 du 18 juin 2001 et par un acte du même notaire le 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N^o 740 du 8 septembre 2001.

(b) Les statuts de la Société indiquent un capital social souscrit de EUR 58.000.000.- (cinquante-huit millions d'Euro) représenté par 5.800.000 (cinq millions huit cent mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euro) chacune, libéré à concurrence de EUR 55.000.000.- (cinquante-cinq millions d'Euro) .

(c) Le conseil d'administration a notamment décidé le 23 janvier 2001 «d'appeler EUR 3.000.000,- du capital social non libéré afin de le libérer intégralement». Cette résolution a été constatée et approuvée par le conseil d'administration de la Société au cours d'une réunion trimestrielle du conseil d'administration de la Société du 18 avril 2001, dont les copies sont jointes au présent acte (la «Résolution»).

(d) Monsieur Joel Van Vark et Monsieur Clive Rogers, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société, ont déclaré au notaire instrumentant que, conformément aux termes de la Résolution, le conseil d'administration de la Société a appelé EUR 3.000.000,- du capital social non libéré restant de la Société de telle sorte que le capital social de la Société de EUR 58.000.000,- a été entièrement libéré le 24 janvier 2001 et que le paiement dudit montant de capital social non libéré a été effectué au nom et pour le compte de JOHN DEERE CAPITAL CORPORATION.

(e) Le paiement en espèce est documenté par un extrait de compte bancaire au notaire instrumentant qui en constate expressément l'existence.

A la suite de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à EUR 58.000.000,- (cinquante huit millions d'Euro) représenté par 5.800.000 (cinq millions huit cent mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 500,- (cinq cents Euro).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis d'acter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Van Vark, C. Rogers, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 16CS, fol. 65, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

J. Elvinger.

(005659.5/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

JOHN DEERE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 74.106.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(005660.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

TOPFORD LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.976.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 février 2003 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2002. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005165.3/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

H.D.T. S.A., HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 12.965.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A., en abrégé H.D.T. S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 12.965, constituée suivant acte reçu le 28 avril 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 139 du 28 juillet 1975.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 60.000 (soixante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:**Refonte complète des statuts*

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La dénomination de la société est: HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A., en abrégé H.D.T. S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.488.000,- (un million quatre cent quatre-vingt-huit mille Euros), représenté par 60.000 (soixante mille) actions de EUR 24,80 (vingt-quatre Euros quatre-vingts cents) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communication, le tout étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à l'endroit indiqué dans les convocations le 15 mai à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} avril d'une année et finit le 31 mars de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 1375, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

J. Elvinger.

(005661.5/211/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

H.D.T. S.A., HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 12.965.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(005662.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

MAGNOLIABIRD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.400.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 24 février 2003 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2002.

La société STARNET S.A., avec siège social à Viale S. Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse, a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005144.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

LAUREENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.295.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2003 que

1) la démission de Madame Dany Gloden-Manderscheid en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La décharge pleine et entière a été accordée à Madame Gloden-Manderscheid.

L'assemblée générale a nommé nouveau commissaire aux comptes Monsieur Hamid-Reza Khoji, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), via Soave 2, pour terminer le mandat du commissaire, sortant.

2) la démission de l'administrateur Madame Gerty Marter a été acceptée. La décharge pleine et entière a été accordée à Madame Marter.

L'assemblée générale a nommé nouvel administrateur Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pour terminer le mandat de l'administrateur, sortant.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour inscription modificative

Pour le conseil d'administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005185.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

DU FORT PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.785.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04390 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour la société DU FORT PARTICIPATIONS

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(005186.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

MSO MEDICAL SECOND OPINION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 55.374.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 24 février 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1999, 2000 et 2001.

Madame Gabrielle Trierweiler est nommée administrateur en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Les mandats de

Madame Nathalie Carbotti Prieur

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005416.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

MICRO MILL S.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: I-Dubino, via Adda no. 23.

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, Luxembourg, 31, rue d'Eich, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MICRO MILL S.A., documentée par acte de Maître Frank Baden, en date du 1^{er} août 2002.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires du 1^{er} août 2002, documentée par acte de Maître Frank Baden, en date du même jour, la forme juridique de la Société a été transformée en société à responsabilité limitée et le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie à Dubino, Province de Sondrio, section Nuova Olonio, via Adda, no 23, sous la condition suspensive de l'homologation et de l'inscription de la Société en Italie.

Par les présentes la comparante fait constater que toutes les formalités d'homologation et d'inscription ont été accomplies en Italie et qu'il résulte d'un extrait de la Chambre de Commerce de Sondrio, dont une copie restera annexée aux présentes, que la société MICRO MILL S.r.l. y a été inscrite en date du 20 septembre 2002. En conséquence le transfert du siège social est devenu effectif au 20 septembre 2002.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la Société auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dennewald, J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 février 2003.

F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 137S, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(005460.3/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

MINERVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 83.910.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 février 2003**Troisième résolution*

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

*Pour MINERVE FINANCE S.A.**Société Anonyme**Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005143.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

MINERVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 83.910.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AB04847 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MINERVE FINANCES S.A.**Société Anonyme**Signatures*

(005145.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

14967

GAVIGNO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 62.276.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 24 janvier 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2003, volume 873, folio 98, case 5, que la société anonyme GAVIGNO'S S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.276, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 206 du 2 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 415 du 14 mars 2002, au capital social de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent soixante-quinze euros (175,- EUR) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme GAVIGNO'S S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2003.

J.J. Wagner.

(005474.3/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

GENES INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 72.873.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 24 janvier 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2003, volume 873, folio 98, case 7, que la société anonyme GENES INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.873, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 84 du 25 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1659 du 20 novembre 2002, au capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), se trouve représenté par soixante-quatre (64) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) par action, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme GENES INVEST HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2003.

J.J. Wagner.

(005476.3/239/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

MASTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.878.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 septembre 2002

- la cooptation de la société INFID MANAGEMENT ANSTALT, ayant son siège social à 9490 Vaduz, Liechtenstein, Aeulestrasse 5, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Manfredo Sturzenegger, démissionnaire, est ratifiée.

- Pour rappel le conseil d'administration réuni en date du 19 juillet 2002 a nommé INFID MANAGEMENT ANSTALT en tant qu'administrateur-délégué et l'a autorisée à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour MASTINVEST HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005182.4/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 27.528.

—
Extrait de la résolution circulaire du 10 décembre 2002

«Le Conseil d'Administration prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Fernand de Jamblinne de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration du 10 décembre 2002 prenant effet ce jour.

Les Administrateurs prennent acte de cette démission et décident de ne pas coopter d'Administrateur. Le mandat de Monsieur Fernand de Jamblinne reste donc à pourvoir.

Le Conseil d'Administration proposera aux Actionnaires de donner décharge à Monsieur Fernand de Jamblinne pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, les Administrateurs décident de nommer Monsieur Geert de Bruyne à la fonction de Président du Conseil d'Administration.»

Pour extrait conforme
BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A.
M. Goreux
Administrateur- Délégué

Copie certifiée conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005418.3/34/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

DEGROOF, THIERRY, PORTABELLA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.062.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 novembre 2002

«Le Conseil d'Administration décide également de donner décharge à KPMG AUDIT pour ses fonctions de Réviseur au cours de l'exercice écoulé.»

Pour extrait conforme
DEGROOF, THIERRY, PORTABELLA S.A.
P. Pierret / P. De Braquilanges
Administrateur- Directeur / Administrateur-Délégué

Copie certifiée conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005421.3/34/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

AFECE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 76.246.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005640.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

AFECE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 76.246.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005642.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

RESTAULUX - DIVISION KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.948.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Georges Pirotte, restaurateur, demeurant à Bridel.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RESTAULUX - DIVISION KIRCHBERG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société RESTAULUX - DIVISION KIRCHBERG, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 10.948, a été constituée par acte sous seing privé en date du 17 novembre 1970, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 17 février 1971. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 30 juin 1990.

Le capital social était fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le comparant est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales dont s'agit.

L'associé décide par les présentes de dissoudre la société avec effet immédiat.

Il déclare en sa qualité d'associé unique et de liquidateur que tous les engagements de la Société sont apurés et que tous les actifs éventuels sont transférés à son profit. Dès lors, la liquidation est à considérer comme clôturée et la Société est définitivement dissoute.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 30, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Pirotte, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, vol. 137S, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

F. Baden.

(005456.3/200/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 42.213.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005677.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 42.213.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005678.1/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

SEA INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.208.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre
abgehalten in Luxemburg, am 17. Februar 2003*

Aus dem Protokoll geht hervor, daß den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate während der Geschäftsjahre zum 31. Dezember 2000 sowie zum 31. Dezember 2001 volle Entlastung erteilt wurde.

Frau Gabrielle Trierweiler, Frau Nathalie Carbotti Prieur und Herrn Lex Benoy wurden zum neuen Verwaltungsrat anstelle der zurückgetretenen CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENT LTD und TASWELL INVESTMENT LTD, bestellt.

Herrn Jean-Marie Boden wurde zum neuen Kommissar anstelle der zurückgetretenen Lex Benoy bestellt.

Ihre Mandate enden im Anschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2004.

Luxemburg, den 17. Februar 2003.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005423.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

SYRDALL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 72.951.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02818 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 février 2003.

Signature.

(005152.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

AFC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.582.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 mars 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005166.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

DEMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 83.249.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société tenue au siège social en date du 28 février 2003, que:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 31, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, au 76, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

M^e C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04876. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005458.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 14.426.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 février 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 30 juin 2003.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005167.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

INET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 51.065.

—
Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, ABAX TRUST, Réviseur d'entreprises domiciliataire, informe de la conclusion en date du 25 février 2003 d'une convention de domiciliation pour une durée indéterminée entre les sociétés:

ABAX TRUST, société à responsabilité limitée, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

et

INET LUXEMBOURG S.A., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.065.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005168.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

MASTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.878.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005169.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

U-INSURE-U.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.298.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant en date du 28 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour U-INSURE-U.COM, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005511.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

L'ANTIQUAIRE DU XX^{ième} SIECLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.140.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005173.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

B. MONTALSAINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.188.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04872 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Signature

(005175.1/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

BIOFERT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.275.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005177.2/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

DESIGN CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5801 Luxembourg, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.528.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005668.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

DESIGN CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5801 Luxembourg, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.528.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005669.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

WILBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.317.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04389 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

WILBURG HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(005187.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04388 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.

Signatures

Administrateurs

(005190.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

TRASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.988.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris connaissance de la lettre de démission du 14 février 2003 de l'administrateur M. Giuseppe Bottechia.

Luxembourg, le 14 février 2003

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005191.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

I.E.F. S.C., Société Civile.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005634.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

I.E.F. S.C., Société Civile.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005638.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

LEINAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.238.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04387 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

LEINAD HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(005193.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

SERAYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.549.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04386 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

SERAYA S.A.

Signatures

Administrateurs

(005194.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

NIAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.955.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04385 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

NIAGARA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(005195.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

BT COMMUNICATION, BENELUX TRADING COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.483.

Le bilan du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AB00456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Signature.

(005448.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

BT COMMUNICATION, BENELUX TRADING COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.483.

Le bilan du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AB00460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Signature.

(005452.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

M-PLIFY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 80.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 février 2003.

Signature.

(005466.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 29.813.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

De Leye M.E. J-P D 341

Signature

(005477.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.635.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

De Leye M.E. J-P D 341

Signature

(005478.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.440.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04384 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(005196.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

NAMARC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.006.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04391 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

NAMARC S.A.

Signatures

Administrateurs

(005184.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

NAMARC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.006.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04392 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

NAMARC S.A.

Signatures

Administrateurs

(005183.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

NAMARC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.006.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04393 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

NAMARC S.A.

Signatures

Administrateurs

(005181.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

NAMARC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.006.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04394 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

NAMARC S.A.

Signatures

Administrateurs

(005179.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

NAMARC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.006.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04395 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

NAMARC S.A.

Signatures

Administrateurs

(005178.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.
